

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 14 Décembre 2017

5401

#### ■ Budget principal - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement, Aménagement du Parking Bonne – Brise, 13008 MARSEILLE

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Situé Chemin de la Madrague de Montredon et Boulevard de Bonne Brise dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, un terrain en friche est actuellement utilisé comme parking.

Ce terrain, d'une superficie de 4 600 m<sup>2</sup>, est propriété de la Ville de Marseille.

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains, et de rationaliser le stationnement sur ce secteur, la Métropole Aix-Marseille Provence envisage l'aménagement d'un parking public réglementé sur cet espace, d'une contenance de 100 places environ.

Compte tenu de la localisation de ce site, l'aménagement nécessitera notamment la réalisation de murs de soutènement, de rampes d'accès, ainsi que d'un bassin de rétention enterré pour 4 600 m<sup>2</sup> de surfaces imperméabilisées en bordure de mer.

A cet effet, l'opération d'investissement 2018100100, « Aménagement du Parking Bonne – Brise, 13008 MARSEILLE », pour un montant de 1 300 000 €, inscrite au budget principal enregistrée dans l'autorisation de programme 181141 du programme 14.1 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,****Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 13 décembre 2017.

**Où le rapport ci-dessus,****Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

- **Considérant**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 1 300 000 € T.T.C de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents;

**Délibère****Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2018100100 « Aménagement du Parking Bonne – Brise, 13008 MARSEILLE » pour un montant de 1 300 000 € T.T.C rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine Code AP 181141

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget principal selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée et établi comme suit :

CP 2018 : 0 €.

CP 2019 : 50 000 € T.T.C .

CP 2020 : 1 000 000 € T.T.C.

CP sur exercices suivants : 250 000 € T.T.C.

- **Fin du Rapport**

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC

